



Commission Régional FUTSAL

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°47

Réunion restreinte du vendredi 05 mai 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 2

Poule A

24565837 JOLIOT GROOM'S 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 13/05/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande Footclub de JOLIOT GROOM'S, des courriels des 2 clubs et de la Mairie de DAMMARIE LES LYS,

Considérant que le gymnase n'est pas disponible le samedi 13/05/2023,

Considérant que JOLIOT GROOM'S a proposé dans un 1^{er} temps le report au mercredi 17/05/2023 (refusée par PARIS XIV FUTSAL),

Considérant qu'il s'agit de l'avant dernière journée de championnat,

Considérant le calendrier de la dernière journée et notamment le fait que l'équipe de REPUBLIQUE joue son dernier match de la saison le mardi 16/05/2023,

Considérant les propositions de dates de JOLIOT GROOM'S dans son courriel :

- Mercredi 10/05/2023 à 20h15
- Lundi 15/05/2023 à 20h30,

Considérant que cette rencontre a un enjeu sportif et qu'elle ne peut donc pas être reportée au-delà du 16/05/2023,

Considérant les délais de prévenance,

Par ces motifs,

Fixe le match le mercredi 10/05/2023 à 20h15 au gymnase du Bois du Lys à DAMMARIE LES LYS sous réserve de l'accord de PARIS XIV FUTSAL qui doit parvenir au plus tard le mardi 09/05/2023 – 12h00.

A défaut le match se déroulera le lundi 15/05/2023 à 20h30 au gymnase Pierre de Coubertin à DAMMARIE LES LYS.

La Commission précise que ce match ne pourra pas se dérouler après le 16/05/2023.